

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°714 - ÉDITION DU 31 JANVIER 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Commission FMI
- Commission des terrains et installations sportives



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EkiNSPORT

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE


Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 27 JANVIER 2025

Présents : MM. J.L.Faugeron- M. Bailliez- J. Letellier- JF. Budet

Assiste : M. S. Branchu J. Garcia Dantas

Excusé : S. Boisdenghien-

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOICATIONS

REPRISE DOSSIER VEXIN AS

Match n° 29816672 du 12/01/2025 Coupe du Val d'Oise Crédit Mutuel U16 VEXIN AS 21 / GARGES FCM 21.

Demande d'évocation de **VEXIN AS 21** au motif que le joueur **S. Amet** licence n° 2547208268 susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de **GARGES FCM** n'ayant pas répondu dans les délais.

Le joueur **S. Amet** licence n° 2547208268 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 16/12/2024 et ne pouvait participer à cette rencontre.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 21** pour en attribuer le gain au **VEXIN AS 21** au motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

VEXIN AS 21 qualifié pour le tour suivant.

FRAIS DE DOSSIER

VEXIN AS : CREDIT 43,50€

GARGES FCM : DEBIT 53,50€





Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur S. Amet licence n° 2547208268 d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 03/02/2025**.

AMENDE : 100 EURO au club de GARGES FCM au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

Dossier transmis à la Commission Coupes

REPRISE DOSSIER OSNY FC

Match n° 28429225 du 18/01/2025 U15 D1 Gr A OSNY FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Demande d'évocation de OSNY FC au motif que le joueur C. Fodie licence n° 2548348410 est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Par ailleurs, cette demande d'évocation a été renouvelée par le club de BEZONS USO par mail du 22/01/2025.

Le club de ARGENTEUIL FC n'ayant pas répondu dans les délais.

Le joueur C. Fodie licence n° 2548348410 était suspendu pour un match ferme date d'effet le 23/12/2024 et ne pouvait participer à cette rencontre.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité à ARGENTEUIL FC 1 pour en attribuer le gain au OSNY FC 1, au motif inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu.

OSNY FC 1 : 0 but 3 points

ARGENTEUIL FC 1 : 0 but-1 point

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC: CREDIT 43,50€

ARGENTEUIL FC: DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur C. Fodie licence n° 2548348410 d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 03/02/2025**.

AMENDE : 100 EURO au club de ARGENTEUIL FC au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match n° 28424893 du 19/01/2025 Anciens D2 Gr A MERY MERIEL FC 32 / GONESSE RC 32

Demande d'évocation de MERY MERIEL FC au motif que le joueur D. Yohan licence n°2358034413 du club de GONESSE RC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 30/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de GONESSE RC sur l'inscription du joueur D. Yohan licence n°2358034413, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.





FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER SAINT PRIX ES

Match n° 28944601 du 26/01/2025 U16 D2 Gr A SAINT PRIX FC 21 / FRANCONVILLE FC 22

Demande d'évocation de SAINT PRIX ES au motif que le joueur **B. Milhane** licence n° 2547934442, du club de FRANCONVILLE FC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension date d'effet de la suspension le 20/01/2025 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de FRANCONVILLE FC sur l'inscription du joueur **B. Milhane** licence n° 2547934442, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

SAINT PRIX ES : DEBIT 43,50€

DOSSIER FONTENAY EN PARISIS FC

Match n° 28435026 du 19/01/2025 Séniors D3 Gr C FONTENAY EN PARISIS FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

Demande d'évocation de FONTENAY EN PARISI FC 1 au motif que le joueur **H. Julien** licence n° 2358029720 du club de MAGNY EN VEXIN FC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 23/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de MAGNY EN VEXIN FC sur l'inscription du joueur **H. Julien** licence n°2358029720, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

FONTENAY EN PARISIS FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match n° 28944935 du 12/01/2025 U16 D2 Gr B MERY MERIEL FC 21 / ARGENTEUIL FC 22

Demande d'évocation de MERY MERIEL FC 21 au motif que le joueur **C. Fodie** licence n° 2543348410 du club de ARGENTEUIL FC, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 23/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.





La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de ARGENTEUIL FC sur l'inscription du joueur **C. Fodie licence n°2543348410**, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER GROSLAY FC

Match n° 28942302 du 18/01/2025 U14 D3 Gr A GROSLAY FC 21 / EAUBONNE CSM FOOT 21

Demande d'évocation de **GROSLAY FC 21** au motif que le joueur **F. Ayoub licence n°9603646007** du club de **EAUBONNE CSM FOOTBALL**, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus a été suspendu pour 3 matchs ferme avec date d'effet du 12/10/2024.

Le joueur a purgé deux des trois matchs le 09/11/2024 et le 16/11/2024.

Le joueur est inscrit sur les feuilles de match du 30/11/2024 et 07/12/2024. Ces matches sont à ce jour homologués.

Le joueur cité ci-dessus ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match du 18/01/2025 opposant **GROSLAY FC 21 à EAUBONNE CSM FOOT 21**.

Le club d'EAUBONNE CSM FOOTBALL ayant répondu dans les délais, **la Commission dit** : demande d'évocation recevable et fondée

La Commission dit match perdu par pénalité à **EAUBONNE CSM FOOTBALL 21** pour en attribuer le gain à **GROSLAY FC 21**

GROSLAY FC 21: 1 but 3 points
EAUBONNE CSM FOOTBALL 21: 0 but-1 point

FRAIS DE DOSSIER

GROSLAY FC : CREDIT 43,50€
EAUBONNE CSM FOOTBALL : DEBIT 53,50€

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur **F. Ayoub licence n°9603646007** d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 03/02/2025**.

AMENDE : 100 EURO au club de EAUBONNE CSM FOOTBALL au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

DOSSIER OSNY FC

Match n° 28947223 du 26/01/2025 U18 D2 Gr A OSNY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

Demande d'évocation de **OSNY FC 21** au motif que le joueur **D. Guillaume licence n°2547016744** du club de **CERGY PONTOISE**, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.





Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 23/12/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de CERGY PONTOISE FC sur l'inscription du joueur D. Guillaume licence n°2547016744, susceptible d'être en état de suspension pour le match cité ci-dessus.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

OSNY FC : DEBIT 43,50€

RÉCLAMATION

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC (Correction facturation frais de dossier)

Match n° 29944512 du 14/12/2024 CVO U14 GOUSSAINVILLE FC 21 / ECOUEN FC 21

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : CREDIT 43,50€

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Match n° 28946626 du 12/01/2025 U16 D3 Gr E PERSAN US 22 / ECOUEN FC 23

Réserve d'avant match confirmée le 13/01/2025 de ECOUEN FC requalifiée en réclamation au motif que les joueurs de l'équipe de PERSAN US 22 qui ont participé à la rencontre citée ci-dessus, sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Le club de PERSAN US n'ayant pas répondu dans les délais,

Les joueurs V.B. Melvin licence n° 2547701646 et B. Chahin licence n° 2547650412 ayant participé au match désigné ci-dessus, avaient bien participé au dernier match de l'équipe supérieure (match n° 28944962 du 15/12/2024 opposant VAUREAL FCM 21 à PERSAN US 21 en U16 D2 Gr B) alors que celle-ci ne jouait pas le jour du match cité ci-dessus ou le lendemain.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de PERSAN US 22 et résultat acquis sur le terrain pour l'équipe de ECOUEN FC 23.

PERSAN US 22: 0 but-1 point

ECOUEN FC 23: 0 but 0 point

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : CREDIT 43,50€

PERSAN US : DEBIT 53,50€

DOSSIER VIARMES ASNIERES OL





Match n° 28947486 du 26/01/2025 U18 D3 Gr A VIARMES ASNIERES OL 21 / ENT. BEAUMONT MOURS 21

Réclamation de VIARMES ASNIERES OL 21 au motif que le joueur F. Kevin licence n° 2547366024 du club de ENT. BEAUMONT MOURS, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus
Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 13/01/2024 et ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match du 19/01/2025, ENT.BEAUMONT MOURS 21 / GROSLAY FC 21.

La Commission transforme la réclamation en demande d'évocation et dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de ENT. BEAUMONT MOURS sur l'inscription du joueur F. Kevin licence n° 2547366024, susceptible d'être en état de suspension pour le match du 19/01/2025.

Réponse attendue avant le 03/02/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL : DEBIT 43,50€

RÉSERVE

REPRISE DOSSIER GAFEPB

Match n° 29748793 du 13/12/2024 Critérium Séniors F à 8 GAFEPB 1 / MERY MERIEL FC 2

La Commission confirme les écrits du Procès-Verbal du 06/01/2025.

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMEE PAR CERGY PONTOISE FC

Le club de CERGY PONTOISE FC demande l'homologation du tournoi U10 prévu en date du 28/06/2025.

La Commission précise qu'il manque au dossier les éléments suivants :

- absence des temps de jeux des rencontres
- absence des lois du jeux
- absence de la formule des compétitions

LA COMMISSION DIT TOURNOI NON HOMOLOGUE. Le club de CERGY PONTOISE doit fournir les éléments manquants à la Commission Statuts et Règlements pour réexaminer l'homologation.

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet

La prochaine réunion se tiendra le lundi 03 février 2025 à 14h.







COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Sénécal- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité).

Absents : - M. Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

REPORTS DE MATCHES





Tous les matches non joués pour intempéries des 23 et 24 novembre 2024 sont reportés aux
22 et 23 février 2025

CONVOCATION

Convocation le 04/02/2025 à 18 heures

Convocation des présidents ou de leurs représentants des clubs de Champagne et de Pierrelaye

Motif : Match du 15/12/2024 U16 D3 Poule C- ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON / PIERRELAYE FC

COURRIERS DES CLUBS

LE THILLAY

Courriel du 23/01/2025

La COC ne peut prendre en compte votre demande de dérogation. Elle doit être faite depuis le mail officiel du club.

HERBLAY

Courriel du 27/01/2025

Motif non recevable : la Commission décide : match maintenu le 02/02/2025

MONTSOULT BAILLET

Courriel du 24/01/2025

Anciens D2 Poule B

Match n°28897585 du 19/01/2025 reporté au 23/02/2025

MONTMORENCY FC 31 / MONTSOULT BAILLET US 31

La date du 23/02/2025 est une journée officielle de report de match

La Commission décide : match maintenu au 23/02/2025

DEUIL ENGHIEU

Courriel du 23/01/2025

Pour changer la date de la rencontre, il faut l'accord du club adverse

VILLIERS LE BEL

Courriel du 24/01/2025

LA COC ne peut prendre en compte votre demande : manque liste des matches

GAFEPB

Courriel du 27/01/2025

Lors du match aller contre ERAGNY le 05/02/2025, la GAFEPB est déclarée forfait

Le match retour est programmé le 16/03/2025 (date de calendrier)

REMERCIEMENTS ARBITRE

- BOUDI Abdellah

PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ARGENTEUIL FC





U16 D1
Match n° 28944462 du 19/01/2025
ARGENTEUIL FC 21 / FRANCONCONVILLE FC 21

DEUXIEME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**St PRIX**

VETERANS +55 ans Poule A
Match n° 28430531 du 12/01/2025
St PRIX ES 40 / ERAGNY FC 41

**MATCH PERDU PAR PENALITE
SUITE A 3 APPELS****OSNY**

VETERANS +55 ans Poule A
Match n° 28430548 du 15/12/2024
OSNY FC 40 / CROISSY US 40
OSNY FC 40 Amende 52€
CROISSY US 40 Amende 52€
OSNY FC 40 -1 pt 0 but
CROISSY US 40 -1 pt 0 but

CONFIRMATION DE RESULTAT**ESSG**

Après vérification auprès de Monsieur l'Arbitre, le score du match est le suivant
U14 D2 Poule A
Match n° 28941823 du 25/01/2025
ESSG / PERSAN
PERSAN 0pt 1but
ESSG 3pts 4buts

PUISEUX LOUVRES

Anciens D2 Poule B
Match n° 28425022 du 19/01/2025
PUISEUX LOUVRES / SAINT BRICE
PUISEUX LOUVRES 1pt 2buts
SAINT BRICE 1pt 2buts

ECOUEEN

Critérium + 45 ans Poule B
Match n° 28895246 du 26/01/2025
ECOUEEN / SOISY
SOISY 0pt 0but
ECOUEEN 3pts 3buts

CORMEILLAIS

U18 D2 Poule B
Match n° 28947353 du 26/01/2025
CORMEILLAIS ES 2 / HERBLAY ES 1
HERBLAY ES 1 0pt 1but
CORMEILLAIS ES 2 3pts 2buts



**MONTMAGNY**

U16 D3 Poule C

Match n° 28945917 du 26/01/2025

MONTMAGNY FC 2 / MARLY LA VILLE ES 2

MONTMAGNY FC 2 0pt 0but

MARLY LA VILLE ES 2 3pts 10but

MENUCOURT

U14 D3 Poule C

Match n° 28942786 du 26/01/2025

MENUCOURT AS 1 / MARLY LA VILLE ES

MENUCOURT AS 1 0pt 1but

MARLY LA VILLE ES 3pts 8but

ERMONT

U14 D4 Poule E

Match n° 28943964 du 18/01/2024

ERMONT ACF 22 / MARLY ES 22

ERMONT ACF 22 0pt 2but

MARLY LA VILLE ES 22 3pts 9but

PUISEUX LOUVRES

U14 D4 Poule E

Match n° 28943367 du 18/01/2025

PUISEUX LOUVRES / ENT. BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES 0pt 1but

ENT. BEAUMONT MOURS 3pts 4but

DEMANDES FOOTCLUBS**VEXIN**

Seniors D4 Poule B

Match n° 28899473 du 13/04/2025

ERMONT AS 3 / VEXIN AS 1

Inversion des rencontres

Nouvelle installation : Stade municipal Marines

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ADAMOIS

U16 D1

Match n° 28944470 du 26/01/2025

ADAMOIS O 1 / CORMEILLAIS ACS 2

Nouvelle date : 23/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL

Seniors D3 Poule A

Match n° 28352843 du 02/02/2025

MERY MERIEL FC 2 / SAINT PRIX ES 1

Nouvelle date : 16/02/2025

Nouvelle installation : Méry sur Oise stade Jean Brestel

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

MERY MERIEL

Critérium +45 ans
LE PECQ US 40 / MERY MERIEL FC 40
Nouvelle date : 02/03/2025 au stade municipal de Méry Mériel
Accord de la COC
Prévenez vos adversaires

CROISSY

Critérium +55 ans Poule A
Match n°28430597 du 16/02/2025
LE PECQ US 40 / CROISSY US 40
Inversion de rencontre
Nouvelle installation : stade de Croissy
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VALLEE DU SAUSSERON

Anciens D3 Poule C
Match n°28425598 du 26/01/2025
VALLEE DU SAUSSERON 31 / NEUVILLE SUR OISE AS 31
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BOUFFEMONT

U16 D3 Poule B
Match n°28945694 du 02/02/2025
BOUFFEMONT ACF 21 / VAUREAL FC 21
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VAUREAL

Anciens D3 Poule A
Match n°28425169 du 02/02/2025
VAUREAL FCM 31 / THILLAY VAUD'HERLAND 32
Match à jouer le 02/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Anciens D4 Poule A
Match n°28425162 du 26/01/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 31 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 31
Match à jouer le 02/03/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Seniors D4 Poule C
Match n°28436034 du 26/01/2025
CHAUMONTEL LUZARCHES 31 / THILLAY VAUD'HERLAND





Match à jouer le 02/03/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN

Anciens +45 ans Poule B
Match n°28430970 du 26/01/2025
VEXIN AS 35 / FRANCONVILLE FC 35
Match à jouer le 20/04/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

LE THILLAY

Anciens D3 Poule A
Match n°28425165 du 26/01/2025
THILLAY VAUD'HERLAND 31 / HERBLAY ES 31
Match à jouer le 23/02/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL

Anciens D3 Poule B
Match n° 28425468 du 26/01/2025
MERY MERIEL FC 33 / PERSAN PORTUGAIS ASC 32
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MERY MERIEL

Anciens +45 ans Poule A
Match n° 28430835 du 26/01/2025
MERY MERIEL FC 35 / SOISY ANDILLY MARGENCY 35
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VALLEE DU SAUSSERON

Anciens D3 Poule C
Match n°28425598 du 26/01/2025
VALLEE DU SAUSSERON / NEUVILLE SUR OISE
Match à jouer le 23/03/2025
Motif : arrêté municipal fermeture de terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN

U18 D2 Poule A
Match n° 28947231 du 02/02/2025
PERSAN / JOUY LE MOUTIER
Match à jouer le 23/02/2025
Accord de la COC





Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP

U16 D3 Poule B

Match n° 29594693 du 26/01/2025

BEAUCHAMP AS 32 / BEZONS USO 21

Match à jouer le 02/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PONTOISIENNE

U16 D3 Poule A

Match n° 28945329 du 26/01/2025

PONTOISIENNE / ERMONT ACF 22

Match à jouer le 23/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP

U16 D3 Poule B

Match n° 29594693 du 26/01/2025

BEAUCHAMP AS 32 / BEZONS USO 21

Match à jouer le 02/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE

Anciens D3 Poule A

Match n° 28425161 du 26/01/2025

CHAMPAGNE SCF 32 / ERMONT ACF 31

Match à jouer le 02/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE

U16 D3 Poule C

Match n° 28945919 du 26/01/2025

ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 22 / CERGY PONTOISE FC 24

Match à jouer le 02/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

Anciens D3 Poule B

Match n° 28897926 du 26/01/2025

BRUYERES BERNES USM 31 / SAINT PRIX ES 32

Match à jouer le 23/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

U14 D4 Poule B

Match n° 28885918 du 25/01/2025

BRUYERES BERNES USM 21 / MENU COURT AS 22

Match à jouer le 15/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE

Anciens D2 Poule A

Match n° 28424903 du 02/02/2025

PORTUGAIS PAIX VIVRE 1 / GONESSE RC 2

Match à jouer le 02/02/2025 à 11H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE

CDM D1

Match n° 28426688 du 02/02/2025

PORTUGAIS PAIX VIVRE 1 / ADAMOIS OL 5

Match à jouer le 02/02/2025 à 9H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN

U14 D3 Poule C

Match n° 28942785 du 25/01/2025

VEXIN AS 35 / COSMO TAVERNY 2

Match à jouer le 15/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CORMEILLAIS

U14 D4 Poule A

Match n° 28942992 du 21/09/2024

ACS CORMEILLAIS 23 / AS COURDIMANCHE 21

Match à jouer le 15/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN

Seniors D4 Poule B

Match n° 28899455 du 26/01/2025

VEXIN AS / PIERRELAYE 2

Match à jouer le 23/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Seniors D4 Poule B

Match n° 28899454 du 26/01/2025

AUVERS ENNERY FC 2 / DOMONT FC

Match à jouer le 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

U14 D4 Poule A

Match n° 28943037 du 26/01/2025

AUVERS ENNERY FC 21 / MARCOUVILLE CITY CP 21

Match à jouer le 15/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



**AUVERS ENNERY**

Anciens D4 Poule A

Match n° 28425791 du 02/02/2025

AUVERS ENNERY FC 32 / EZANVILLE ECOUEN US 32

Match à jouer le 23/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE**EZANVILLE ECOUEN**

Seniors D4 Poule A

Match n°29269329 du 26/01/2025

EZANVILLE ECOUEN FC / DEUIL ENGHIEU FC 2

EZANVILLE ECOUEN FC -1pt 0but

DEUIL ENGHIEU FC 2 3pts 5buts

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**OSNY**

Seniors Féminines D1

Match n°29685898 du 14/12/2024

OSNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

OSNY FC 1 AMENDE 30€

OSNY FC 1 0but -1pt

CERGY PONTOISE FC 2 5buts 3pts

MONTIGNY

U16 D3 Poule A

Match n°28945331 du 26/01/2025

EAUBONNE CSM / MONTIGNY FC 95

MONTIGNY FC 95 Amende 30€

MONTIGNY FC 95 0but -1pt

EAUBONNE CS%M 5buts 3pts

PUISEUX LOUVRES

U14 D4 Poule E

Match n°28944030 du 25/01/2025

PUISEUX LOUVRES FC 95 / ADAMOIS OL 22

PUISEUX LOUVRES FC 95 Amende 30€

PUISEUX LOUVRES FC 95 0but -1pt

ADAMOIS OL 22 5buts 3pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE**CORMEILLAIS**

U14 D4 Poule A

Match n°28943034 du 25/01/2025

CORMEILLAIS ACS / ARNOUVILLE FAS

ARNOUVILLE FAS Amende 35€

ARNOUVILLE FAS 0but -1pt

CORMEILLAIS ACS 5buts 3pts





3EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

GAFEPB

Seniors D4 Poule A

Match n°29269333 du 26/01/2025

GAFEPB 2 / FRETTOISE ES 2

GAFEPB 2 0but -1pt

FRETTOISE ES 2 5but 3pts

3EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

ROISSY

U16 D3 Poule B

Match n°29594710 du 19/01/2025

ROISSY EN FRANCE US 22 / BEZONS USO 21

ROISSY EN FRANCE U22 Amende 45€

ROISSY EN FRANCE US 22 -1pt 0but

BEZONS USO 21 3pts 5but

FORFAIT GENERAL SUITE 3EME FORFAIT

GAFEPB 2

Seniors D4 Poule A

Amende 110€

ROISSY

U16 D3 Poule B

Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 27 janvier 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS CLUBS**MONTMAGNY FC**

Courrier reçu le 27/01/25

Merci pour les informations concernant vos U15F

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

25 janvier 2025

TAVERNY COSMO

U15F

Footclub du 20/01/2025

Journée 1, match n°30120431, TAVERNY COSMO 1 contre ST PRIX ES 1

Nouvel horaire : 15H00

01 février 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 10/01/25

Journée 02, match 30120435 à 15h30 contre ST PRIX ES 1

Changement de terrain : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

07 février 2025

FC2M

Senior F 2

Footclub du 04/01/25

Journée 02, match 30120465 du 07/02/2025 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

08 février 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 03, match 30120437 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Complx sportif Jean Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

Accord des 2 clubs et de la commission féminine





04 avril 2025

FC2M

Senior F 2

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U18F poule A

Journée 01, match 30120492 du 18/01/2025 contre ECOUEN FC 1

1^{er} appel le 20/01/25

2^{ème} appel le 27/01/25

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LA PHASE 2

VAUREAL FCM

U15F phase2

Mail du 12/12/24

Pris note de l'engagement d'une équipe U15F à 8 pour le critérium phase 2.

Effectif vérifié

Veillez compléter votre engagement en suivant les informations du tableau ci-dessous.

CLUB		Téléphone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION RESTREINTE DU 28 JANVIER 2025

Présent(e)s : MM. C. Maillet - JF. Budet - JM. Lutz - Mme S. Lutz

Absents excusé(e)s : I. Cyprien

Assist : H. El Fakri (Comité Directeur)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 17 janvier 2025, le club de CHAMPAGNE SFC 95 se porte candidat à l'organisation des Coupes du Comité qui se dérouleront le 8 mai 2025.

La décision quant à l'attribution des lieux où se dérouleront les finales des Coupes Départementales revient au Comité Directeur, qui fera connaître ultérieurement ses choix.

TIRAGE QUARTS DE FINALE CVO

Les tirages des ¼ de finale des Coupes du Val d'Oise se dérouleront le jeudi 6 mars à 18H30 au siège du District du Val d'Oise, 6 Avenue du Bosquet à Baillet en France pour les catégories suivantes :

-  SENIORS FÉMININES
-  SENIORS HOMMES
-  FUTSAL
-  U18
-  U16
-  U14

Que les clubs concernés qui souhaiteraient participer se fassent connaître auprès du Secrétariat.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U16

A la suite de la décision de la Commission des Statuts et Règlements dans son Procès-Verbal du 27/01/2025, VEXIN AS 21 est qualifié pour le tour suivant. Le tableau des 1/8 eme de finale est ainsi modifié :

1/8 Finale

16 février 2025 A 13h30

(6 matches)

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	SARCELLES AAS 22	RC ARGENTEUIL 21
2	GOUSSAINVILLE FC 21	ST LEU FC 21
3	VEXIN AS 21	ADAMOIS OL 21
4	GONESSE RC 21	ST BRICE FC 22
5	ENTENTE SSG 21	CORMEILLAIS ACS 21
6	FRANCONVILLE FC 21	MONTMORENCY FC 21





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18F

A la suite de la demande exprimée par **ST BRICE FC** et l'accord de **FRANCONVILLE FC**, la rencontre de 1/8 eme de finale opposant **ST BRICE FC** à **FRANCONVILLE FC**, initialement prévue le 22/02/2025 à 15H sur les installations de **ST BRICE FC**, se déroulera le mercredi 12/02/2025 à **20H** sur les mêmes installations.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U15F CHALLENGE DUPUIS

A la suite de la demande exprimée par **ADAMOIS OL** et l'accord de **MONTMORENCY FC**, la rencontre de 1/8 eme de finale opposant **ADAMOIS OL 1** à **MONTMORENCY FC**, initialement prévue le 22/02/2025 à 15H sur les installations de **ADAMOIS OL**, se déroulera le jeudi 30/01/2025 à **19H** sur les mêmes installations.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

A la suite de la demande exprimée par **GROSLAY FC 31** et l'accord de **RC ARGENTEUIL 31**, la rencontre de 1/8eme de finale opposant **GROSLAY FC 31** à **ARGENTEUIL RC 31**, initialement prévue le 16/02/2025 à 9H30 sur les installations de **GROSLAY FC**, se déroulera le 23/02/2025 à **9H30** sur les mêmes installations.

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 04/02/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 27 JANVIER 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Nicolle

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 24 01 25

Pris note de votre demande de report de rencontre U13 du 25/01/25 contre CORMEILLAIS ACS. La commission ne peut y répondre favorablement car la demande aurait dû être effectuée via Footclubs avec l'accord du club adverse. La commission vous déclare donc forfait sur cette rencontre

AUVERS ENNERY FC : Mail du 27 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres U10 & U11 à domicile.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 23 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium du 25/01/25 à MARLY ES

BEAUCHAMP AS : Mail du 27 01 25

Pris note du problème rencontré avec les matchs de critérium U12 série 3 dans Footclubs.

BEAUCHAMP AS : Mail du 27 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres U10 & U11 à domicile.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 24 01 25

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. Après vérification, la commission transmet au secrétariat pour annulation suite erreur administrative

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 23 01 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 le 25/01/25

BEZONS USO : Mail du 24 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U13 du 01/02/25 à GARGES FCM

BONNEUIL ASC : Mail du 24 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U13 du 01/02/25 à THILLAY ESM



**BOUFFEMONT AC : Mail du 27 01 25**

Pris note de votre impossibilité de récupérer les rencontres de critérium U10 du 25/01/25 vs BRUYERES BERNES USM

BRUYERES BERNES USM : Mail du 24 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 25 & 26/01/25

CHAMPAGNE SFC : Mail du 23 01 25

Pris note de votre demande de désengager 2 équipes U9 sur les prochains plateaux.

ECOUEN FC : Mail du 26 01 25

Pris note de votre information concernant les horaires de rencontres de critérium U10 & U11 à domicile. La commission demande au secrétariat d'effectuer le changement

ENTENTE SSG : Mail du 27 01 25

Pris note de l'absence de l'équipe de GARGES FCM sur rencontre de critérium U10 du 25/01/25

ERAGNY FC : Mail du 27 01 25

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre de critérium U11 Avenir du 25/01/29 vs VILLIERS FC

ERMONT AMS : Mail du 24 01 25

Pris note de votre impossibilité de récupérer votre équipe 3 sur critérium U11

FONTENAY FC : Mail du 26 01 25

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U11 du 25/02/25 à ECOUEN FC. La commission attend la feuille de match papier

FRETTOISE ES : Mail du 26 01 25

Pris note de votre impossibilité de récupérer la rencontre U13 du 25/01/25 contre Entente BEAUMONT MOURS. La commission a bien reçu la feuille de match papier

FRANCONVILLE FC : Mail du 22 01 25

Pris note du problème rencontré avec les matchs de critérium U13 série 1 dans Footclubs.

GAFEPB : Mail du 27 01 25

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U11 du 25/02/25 vs EZANVILLE US.

GROSLAY FC : Mail du 27 01 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 01/02/25

HERBLAY ES : Mail du 27 01 25

Pris note de votre candidature pour l'organisation des Finales du Festival Foot U13.

JOUY FC : Mail du 23 01 25

Pris note de la modification d'horaire sur rencontre de critérium U12 Avenir du 25/01/25

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 23 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U10/U11

MENUCOURT AS : Mail du 27 01 25

Pris note de l'absence de l'équipe adverse sur rencontre de critérium U10 du 25/01/25 : MONTSOULT BAILLET US

MONTIGNY FC : Mail du 27 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres de critérium U10/U11

MONTIGNY FC : Mail du 24 01 25

Pris note de l'inversion du score de la rencontre U13 du 25/01/25 vs BEAUCHAMP AS



**PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 24 01 25**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12 sur rencontres du 25.01/25 à EAUBONNE CSM

SARCELLES AAS : Mail du 27 01 25

Pris note de la réception des feuilles de matchs critérium U10 Avenir et critérium U11 du 25/01/25. Il manque cependant la feuille de match de votre équipe 4 sur rencontre de critérium U11.

La commission vous rappelle que les feuilles de présence des U6/U7 ou U8/U9 sont à déposer directement dans FAL et non à envoyer au DVOF.

ST PRIX ES : Mail du 26 01 25

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U13 du 25/02/25 contre ENTENTE SSG. La commission attend la feuille de match papier

ST PRIX ES : Mail du 22 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U13 du 25/01/25 vs ENTENTE SSG 3

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 22 01 25

Pris note du forfait avisé de vos U7 sur centre du plateau à ERAGNY FC LE 25/01/25

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 24 01 25

Pris note de votre demande pour les rencontres U10 – U11 – U12 & U13. LA commission vous demande de faire un mail pour fixer l'horaire des rencontres U10 & U11 et U12 U13 à domicile. Ainsi les calendriers seront mis à jour. Cependant à l'extérieur, la commission ne peut vous garantir que vos équipes U10 & U11 ou U12 & U13 joueront sur le même site. En effet, les critères sont séparés comme présenté lors de la réunion d'information fin 2024 et les clubs n'ont pas tous engagé le même nombre d'équipes dans les différents critères.

VEXIN AS : Mail du 24 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations pour le 25 & 26/01/25

VEXIN AS : Mail du 24 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U11 sur rencontre de critérium du 25/01/25 à BOUFFEMONT ACF

VILLIERS FC : Mail du 25 01 25

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U11 du 25/01/25 à ECOUEN FC. La commission attend la feuille de match papier

VILLIERS FC : Mail du 24 01 25

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium du 15/03. La commission vous demande de voir avec vos adversaires et de faire les demandes de dérogations via Footclubs

VILLIERS FC : Mail du 25 01 25

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U12 du 25/01/25 à SARCELLES AAS. La commission attend la feuille de match papier

DROUIN Estelle : Mail du 25 01 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.

PERRIN David : Mail du 25 01 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.

BUDET Jean-François : Mail du 25 01 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.





Majid BARRY : Mail du 27 01 25

Mail non traité. La commission vous rappelle que tous les mails doivent être envoyés de la messagerie officielle du club.

CONVOCATION

Lundi 10 Février 2025 à 19h00

Pour le club de **GONESSE RC**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite de la rencontre de critérium U11 du 18/01/25

Lundi 10 Février 2025 à 19h30

Pour le club de **GOUSSAINVILLE FC**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

A la suite de la rencontre de critérium U10 du 25/01/25





COUPE DU COMITE U12

2^{ème} Tour du Samedi du 8 Février 2025

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 15 Mars 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 21 Janvier 2025.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 17 Février 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	Ermont AmS	Centre 2	Montmagny FC	Centre 3	St Brice FC	Centre 4	Ecouen FC
	Ermont AmS 2		Ermont AmS 1		St Brice FC 2		Vauréal FCM 1
	Herblay ES 2		Montmagny FC 1		St Brice FC 1		Montmorency FC 1
	Soisy AM FC 1		Jouy le Moutier FC 2		Belloy St Martin ASC 1		Ecouen FC 2
	Osny FC 1		Vauréal FCM 2		Beauchamp AS 2		Ecouen FC 1

Centre 5	Beauchamp AS	Centre 6	Soisy AM FC	Centre 7	St Prix ES	Centre 8	Franconville FC
	Beauchamp AS 1		RC Argenteuil 1		Sarcelles AAS 3		Franconville FC 1
	Deuil-Engbien FC 2		RC Argenteuil 2		Sarcelles AAS 1		Ecouen FC 3
	Beaumont-Mours ENT 1		Soisy AM FC 2		St Prix ES 1		RC Argenteuil 4
	Bouffémont AC 1		Beaumont-Mours ENT 2		Cergy-Pontoise FC 4		Cosmo Taverny 1

Centre 9	Entente SSG	Centre 10	Cergy-Pontoise FC	Centre 11	Sarcelles AAS	Centre 12	Deuil-Engbien FC
	Entente SSG 1		Cergy-Pontoise FC 2		Marly la Ville ES 1		Deuil-Engbien FC 1
	Entente SSG 2		Cergy-Pontoise FC 1		Jouy le Moutier FC 1		Franconville FC 2
	Villiers le Bel FC 1		Cormeillais ACS 2		Sarcelles AAS 2		Cormeillais ACS 1
	St Ouen AS 1		Auvers-Ennery FC 1		Sarcelles AAS 4		Goussainville FC 1

Centre 13	Osny FC	Centre 14	Montmorency FC	Centre 15	Montigny FC	Centre 16	Garges FCM
	Osny FC 2		St Ouen AS 2		Eragny FC 1		Viermes-Asnières OL 1
	Argenteuil FC 3		St Prix ES 2		Gonesse RC 1		St Brice FC 3
	St Leu FC 2		Montmorency FC 2		Montigny FC 1		Eragny FC 2
	Bezons USO 1		Argenteuil FC 1		Entente SSG 4		Garges FCM 1



CHALLENGES U10 & U11

2^{ème} Tour du Samedi du 8 Février 2025

Début de la Jonglerie : 9h30 (obligatoire avant les rencontres). **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

Début des rencontres : 10h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 29 Mars 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 28 Janvier 2025.

Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 17 Février 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de sanction**

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)





2ème Tour du Samedi 8 Février 2025 - CHALLENGE U10

Centre 1	Eragny FC	Centre 2	Adamois OL	Centre 3	Eaubonne CSM	Centre 4	Cosmo Taverny
	Cergy-Pontoise FC 2		Adamois OL 1		Belloy St Martin ASC 1		Villiers le Bel FC 3
	Cergy-Pontoise FC 3		Montmagny FC 2		Eaubonne CSM 1		Villiers le Bel FC 1
	Sarcelles AAS 3		Cergy-Pontoise FC 1		Montigny FC 1		Vexin AS 1
	Eragny FC 1		Cergy-Pontoise FC 4		Soisy-A.M FC 1		Cosmo Taverny 2

Centre 5	St Brice FC	Centre 6	St Prix ES	Centre 7	Jouy le Moutier FC	Centre 8	Herblay ES
	St Brice FC 1		Vauréal FCM 2		Jouy le Moutier FC 1		Entente SSG 2
	St Brice FC 3		Persan US 1		Villiers le Bel FC 4		Montmorency FC 1
	Ermont AmS 2		St Brice FC 2		St Leu FC 1		Herblay ES 1
	Montigny FC 2		St Prix ES 1		Puiseux-Louvres FC 1		Cormeillais ACS 2

Centre 9	RC Argenteuil	Centre 10	Ecouen FC	Centre 11	Osny FC	Centre 12	Deuil-Enghien FC
	Garges FCM 1		Arnouville FAS 1		Ermont AmS 1		Deuil-Enghien FC 2
	Magny en Vexin FC 1		Franconville FC 3		RC Argenteuil 3		Entente SSG 1
	RC Argenteuil 2		Ecouen FC 1		Osny FC 1		Roissy US 1
	RC Argenteuil 1		Deuil-Enghien FC 1		Argenteuil FC 1		Osny FC 2

Centre 13	Champagne SFC	Centre 14	Goussainville FC	Centre 15	Groslay FC	Centre 16	Ezanville US
	Méry-Mériel FC 1		Franconville FC 2		Groslay FC 1		Herblay ES 2
	Champagne SFC 1		Franconville FC 1		Argenteuil FC 2		Sarcelles AAS 2
	Viarmes-Asnières OL 1		Goussainville FC 1		St Ouen AS 1		Ezanville US 1
	St Leu FC 2		Ecouen FC 2		Cosmo Taverny 1		Vauréal FCM 1

2ème Tour du Samedi 8 Février 2025 - CHALLENGE U11

Centre 1	Roissy US	Centre 2	Cergy-Pontoise FC	Centre 3	Ermont AmS	Centre 4	Gonesse RC
	Roissy US 1		Magny en Vexin FC 1		Ermont AmS 1		Montigny FC 1
	RC Argenteuil 1		Gonesse RC 2		Franconville FC 3		Marly la Ville ES 2
	Sarcelles AAS 4		Cergy-Pontoise FC 1		Beaumont-Mours ENT 1		Gonesse RC 1
	Sarcelles AAS 2		Gafepb 1		Courdimanche AS 1		RC Argenteuil 2

Centre 5	St Leu FC	Centre 6	Marly la Ville ES	Centre 7	Beaumont-Mours ENT	Centre 8	Garges FCM
	Jouy le Moutier FC 1		St Leu FC 2		Méry-Mériel FC 2		St Prix ES 2
	Eragny FC 1		Cormeillais ACS 2		Deuil-Enghien FC 1		Garges FCM 2
	St Leu FC 1		Marly la Ville ES 1		Menucourt AS 1		Jouy le Moutier FC 2
	Roissy US 2		Soisy AM FC 1		Beaumont-Mours ENT 2		St Brice FC 3

Centre 9	Entente SSG	Centre 10	Soisy AM FC	Centre 11	Pierrelaye FC	Centre 12	Sarcelles AAS
	Entente SSG 1		St Brice FC 2		Ermont AmS 2		Sarcelles AAS 3
	Persan US 1		St Brice FC 1		Osny FC 3		Sarcelles AAS 1
	Herblay ES 2		Soisy AM FC 2		Pierrelaye FC 1		Bruyères-Bernes USM 1
	Villiers le Bel FC 1		Garges FCM 1		Eaubonne CSM 2		Fosses FU 1

Centre 13	Vauréal FCM	Centre 14	Méry-Mériel FC	Centre 15	Argenteuil FC	Centre 16	St Ouen AS
	Vauréal FCM 1		Méry-Mériel FC 1		Montmorency FC 1		St Ouen AS 2
	Beauchamp AS 1		St Ouen AS 1		Argenteuil FC 1		Ecouen FC 2
	Ermont ACF 1		Deuil-Enghien FC 2		Entente SSG 2		Champagne SFC 1
	Adamois OL 2		Ecouen FC 1		Goussainville FC 1		Herblay ES 1



**FESTIVAL FOOT U13****RESULTATS 1^{er} TOUR SUR 11 JANVIER 2025**

- Centre n° 1** ARGENTEUIL RC 1 - ERAGNY FC 1
- Centre n° 2** ST OUEN AS 2 – BOUFFEMONT ACF 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
- Centre n° 3** PIERRELAYE FC 1 – VILLIERS FC 3 – MENU COURT AS 1
PARMAIN AC : Forfait non avisé
- Centre n° 4** ERMONT ACF 1 – COSMO TAVERNY 2
ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs mutés Hors période (Dave N. & Lino R.)
- Centre n° 5** ST BRICE FC 1 – ARGENTEUIL FC 1 – SOISY AM FC 2
- Centre n° 6** FRANCONVILLE FC 1 – ROISSY US 1
VEXIN AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 7** VILLIERS FC 1 – PERSAN US 1 – NEUVILLE AS 1
- Centre n° 8** GAFEPB 1 – GROSLAY FC 1
GONESSE RC : Forfait non avisé
- Centre n° 9** ST LEU FC 1 – BEAUCHAMP AS 1 - JOUY FC 1
- Centre n° 10** MONTMAGNY FC 1 – HERBLAY ES 2
GOUSSAINVILLE FC 1 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Mohamed M.)
BONNEUIL ASC : Forfait non avisé
- Centre n° 11** HERBLAY ES 1 – DEUIL ENGHEN FC 2 – EAUBONNE CSM 2
- Centre n° 12** MERY MERIEL FC 1 – ST BRICE FC 3
CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 13** SARCELLES AAS 3 – PUISEUX LOUVRES FC 1 - MONTIGNY FC 1
MARCOUVILLE CITY CPA : Forfait non avisé
- Centre n° 14** ARGENTEUIL RC 2 – VAUREAL FCM 1 – OSNY FC 1
- Centre n° 15** VAUREAL FCM 2 – ERMONT AMS 2
- Centre n° 16** CERGY PONTOISE FC 1 – EAUBONNE CSM 1
PERSAN US 2 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Messy K.)
- Centre n° 17** ENTENTE SSG 2 – SOISY AM FC 1 – ENTENTE SSG 4
MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 18** ST OUEN AS 1 – MONTMORENCY FC 1 – SURVILLIERS AVENIR 1
- Centre n° 19** SARCELLES AAS 2 – ERMONT AMS 1 – JOUY FC 2





- Centre n° 20** CERGY PONTOISE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 4
BEZONS USO : Forfait non avisé
VEMARS ST WITZ FC 1 : Disqualifiée car présence de 2 joueurs U14 (Yanis M et Mamadou S.) et 1 joueuse U15F (Margaux M.)
- Centre n° 21** DEUIL ENGHIEU FC 1 – COSMO TAVERNY 1
- Centre n° 22** ST BRICE FC 2 – BEZONS USO 1 – GARGES FCM 1
- Centre n° 23** GARGES FCM 2 – CORMEILLAIS ASC 1 – OSNY FC 2
THILLAY ESM : Disqualifiée car présence d'un 1 joueur non licencié (Jouynaid S.)
- Centre n° 24** BEZONS USO 2 – ST PRIX ES 1
- Centre n° 25** SARCELLES AAS 1 – ENTENTE SSG 1 – ENTENTE SSG 3

MATCHS REMIS AU 15 FEVRIER 2025**CRITERIUM U12**

- AUVERS ENNERIE FC 21 vs BOUFFEMONT ACF 21 : match n° 30176128
- CERGY PONTOISE FC 23 & 24 vs EAUBONNE CSM 21 & 22 : matchs n° 30177462 & 30177490
- MONTMORENCY FC 21 & 22 vs ADAMOIS OL 21 & 22 : matchs n° 30177884 & 30177912
- MONTMAGNY FC 21 & 22 vs ECOUEN FC 22 & 23 : matchs n° 30177976 & 30178004

CRITERIUM U13

- BONNEUIL ASC 1 vs BEZONS USO 3 : match n° 53049543
- AUVERS ENNERIE FC 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 53049487
- CERGY PONTOISE FC 2 & 3 vs EAUBONNE CSM 1 & 2 : matchs n° 53049646 & 53049674
- VALLEE DU SAUSSERON 1 vs MONTIGNY FC 1 : match n° 53049571
- VEXIN AS 1 vs ST OUEN AS 2 : match n° 53049577

MATCHS REMIS AU 5 AVRIL 2025**CRITERIUM U10**

- CERGY PONTOISE FC 22 & 23 vs CORMEILLAIS ACS 21 & 22 : matchs n° 53043378 & 53043423
- CERGY PONTOISE FC 24 & 25 vs ST BRICE FC 22 & 23 : matchs n° 30149399 & 30149444
- VEXIN AS 21 & 22 vs ARGENTEUIL RC 21 & 22 : matchs n° 53043351 & 53043396
- BOUFFEMONT ACF 21 vs MARLY ES 22 : match n° 30143668





CRITERIUM U11

AUVERS ENNERY FC 1 vs ECOUEN FC 2 : match n° 30158170

BONNEUIL ASC 1 vs THILLAY ESM 1 : match n° 30168281

CERGY PONTOISE FC 2 & 3 vs CORMEILLAIS ACS 1 & 2 : matchs n° 53043172 & 53043222

BRUYERES BERNES USM 1 & 2 vs ARNOUVILLE FAS 1 & 2 : matchs n° 30163884 & 30163929

VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2 vs CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 & 2 : matchs n° 30163971 & 30164016

BOUFFEMONT ACF 1 vs MARLY ES 2 : match n° 30158147

1^{er} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6/U7 du 11/01/2025

ST BRICE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°15 à MONTMAGNY FC

MAGNY AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°16 à OSNY FC
Pour rappel les feuilles sont à déposer uniquement dans FAL et non à adresser au District

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°19 à ROISSY US

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°21 à ST LEU FC

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

CRITERIUM U10

GARGES FCM 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 30157398 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre BEZONS USO 21

SARCELLES AAS 23 & 24 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30157574 & 30157602 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ST LEU FC 22 & 23

DOMONT FC 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30143690 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre BOUFFEMONT ACF 21

MONTSOULT BAILLET US 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30148268 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ROISSY US 22





GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30149322 & 30149358 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre CHAMPAGNE SFC 21 & 22

ECOUEEN FC 23 : 1^{er} appel feuille de match n° 30149357 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ERMONT ACF 22

VILLIERS FC 22 – 23 & 24 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30157503 - 30157547 & 30157575 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre SARCELLES AAS 22 – 23 & 24

ST LEU FC 21 – 22 & 23 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30157506 - 30157550 & 30157578 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre VIARMES ASNIERES OL 21 – 22 & 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30143660 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre FRETTOISE ES 21

GROSLAY FC 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30143662 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre PONTOISIENNE JS 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30149298 & 30149334 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ECOUEEN FC 22 & 23

ST BRICE FC 22 & 23 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30149370 & 30149415 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre MONTMORENCY FC 21 & 22

COSMO TAVERNY 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30149371 & 30149416 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre JOUY FC 22 & 23

PUISEUX LOUVRES FC 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30149372 & 30149417 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 21 & 22

ARGENTEUIL FC 24 & 25 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 301494612 & 30149506 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre ERAGNY FC 22 & 23

CRITERIUM U10 AVENIR

FRANCONVILLE FC 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30188798 du 18/01/25 – critérium U10 Avenir phase 2 contre CERGY PONTOISE FC 21

CRITERIUM U11

COSMO TAVERNY 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30164091 & 30164140 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre FRANCONVILLE FC 2 & 3

VILLIERS FC 2 : 1^{er} appel feuille de match n° 30174706 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre BEAUCHAP AS 1

SOISY AM FC 2 : 1^{er} appel feuille de match n° 30174736 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre VIARMES ASNIERES OL 2

BOUFFEMONT ACF 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 30158140 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre VEXIN AS 1

ECOUEEN FC 2 : 1^{er} appel feuille match n° 30158141 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre FONTENAY FC 1





PERSAN US 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 53043142 & 53043192 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre MENU COURT AS 1 & 2

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel feuille match n° 53043143 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre BELLOY ST MARTIN ASC 1

PUISEUX LOUVRES FCS 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30163974 & 30164019 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

SARCELLES AAS 4 : 1^{er} appel feuille de match n° 30174741 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre VILLIERS FC 4

VIARMES ASNIERES OL 3 : 1^{er} appel feuille de match n° 30174738 du 25/01/25 – critérium U11 phase 2 contre ST LEU FC 3

CRITERIUM U12

GONESSE RC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 30186620 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre VEMARS ST WITZ FC 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30176232 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre SOISY AM FC 22

ARGENTEUIL FC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 30177460 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GROSLAY FC 21

DEUIL ENGHEN FC 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177405 & 30177433 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GOUSSAINVILLE FC 22 & 23

SARCELLES AAS 23 & 24 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177830 & 30177858 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre MAGNY FC 21 & 22

CHAMPAGNE SFC 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177885 & 30177913 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre COURDIMANCHE AS 21 & 22

ARGENTEUIL FC 23 & 24 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30178028 & 30178056 du 18/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GARGES FCM 23 & 24

MONTSOULT BAILLET US 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30186585 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre GONESSE RC 22

VAUREAL FCM 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177439 & 30177467 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL FC 22 & 23

GOUSSAINVILLE FC 22 & 23 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177381 & 30177409 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ST BRICE FC 23 & 24

VILLIERS FC 22 & 23 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177805 & 30177833 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre SARCELLES AAS 23 & 24

COURDIMANCHE AS 21 & 22 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30177861 & 30177889 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 MONTIGNY FC 21 & 22

GARGES FCM 23 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 30178006 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 ST LEU FC 23





ENTENTE BEAUMONT MOURS 23 : 1^{er} appel feuille de match n° 30178035 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 24

CRITERIUM U12 AVENIR

ERAGNY FC 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30187365 du 18/01/25 – critérium U12 Avenir phase 2 contre MERY MERIEL FC 21

GARGES FCM 21 : 1^{er} appel feuille de match n° 30187381 du 25/01/25 – critérium U12 Avenir phase 2 contre ERMONT AMS 21

CRITERIUM U13

BRUYERES BERNES USM 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049489 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre FRANCONVILLE FC 2

MENUCOURT AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53066028 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre CERGY PONTOISE FC 4

GROSLAY FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049573 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 2

HERBLAY ES 1 : 1^{er} appel feuille match n° 53049605 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre ST OUEN AS 2

GARGES FCM 2 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 53049758 & 53049786 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre PERSAN US 1 & 2

MONTSOULT BAILLET US 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53066005 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 contre GONESSE RC 22

DOMONT FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049548 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 GROSLAY FC 1

SARCELLES AAS 2 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049576 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 HERBLAY ES 2

VAUREAL FCM 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 53049623 & 53049651 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

ARGENTEUIL FC 4 : 1^{er} appel feuille de match n° 53049704 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 JOUY FC 2

PIERRELAYE FC 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 53049735 & 53049763 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 contre SOISY AM FC 2 & 3

CRITERIUM U13 AVENIR

ST OUEN AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 53043849 du 25/01/25 – critérium U13 Avenir phase 2 contre VILLIERS FC 1





AMENDES

JOUY FCM : : Présence de 2 joueurs non licenciés (Théo M. & Taha) sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 11/01/2025 à OSNY FC

Amende : 120€ x 2 = 240€

PARMAIN AC 1 : Non réception de la feuille de match n° 29702783 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs SOISY AM FC 6 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

BRUYERES BERNES USM 2 & 3 : Non réception des feuilles de matchs n° 29708948 & 29719398 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs GARGES FCM 4 & 5 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

ST PRIX ES 1 : Non réception des feuilles de match n° 297009370 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs EAUBONNE CSM 4 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

SARCELLES AAS 3 – 4 & 6 : Non réception des feuilles de matchs n° 29712917 – 29712962 & 29713110 - critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ST LEU FC 1 – 2 & 4 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 3 = 156€

PONTOISIENNE JS 1 & 2 : Non réception des feuilles de matchs n° 29713303 & 29713404 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence non excusée sur le plateau U7 du 11/01/25 – site n° 8 à FC MERY MERIEL

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

VAUREAL FCM : Absence non excusée sur le plateau U7 du 11/01/25 – site n° 12 à JOUY LE MOUTIER FC

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ETOILE SPORTIVE DU VAL-D'OISE : Absence non excusée sur le plateau U7 du 11/01/25 – site n° 24 à US PERSAN

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

COSMO TAVERNY : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 53049700 & 53049728 - critérium U13 – phase 2 du 25/01/25 à ENTENTE SSG

Amende : 15€ x 2 = 30€

VEVIN AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30177828 & 30177856 - critérium U12 phase 2 du 18/01/25 à HERBLAY ES





Amende : 15€ x 2 = 30€

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 21 sur match n° 30148272 - critérium U10 phase 2 du 25/01/25 à BELLOY ST MARTIN ASC 21

Amende : 15€

ST PRIX ES : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 53049731 - critérium U13 phase 2 du 18/01/25 à JOUY FC 2

Amende : 15€

EAUBONNE CSM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049731 - critérium U12 phase 2 du 25/01/25 contre PUISEUX LOUVRES FC 221 & 22

Amende : 15€

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30157977 - critérium U10 phase 2 du 25/01/25 contre ENTENTE SSG 4

Amende : 15€

ARGENTEUIL RC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 53049547 - critérium U13 phase 2 du 25/01/25 contre CORMEILLAIS ASC 1

Amende : 15€

PARMAIN AC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 3 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à MENU COURT AS

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

VEXIN AS : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 6 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à FRANCONVILLE FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

GONESSE RC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 8 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à GROSLAY FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

BONNEUIL ASC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 10 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à MONTMANGY FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 12 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à ST BRICE FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

MARCOUVILLE CITY CPA : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 13 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à MONTIGNY FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

MONTSOULT BAILLET US : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 17 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à SOISY AM FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation





Amende : 25€

BEZONS USO : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 20 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à CERGY PONTOISE FC

Forfait équipe lors d'une phase éliminatoire de Coupe Foot Animation

Amende : 25€

GOUSSAINVILLE FC : Inscription d'un joueur non licencié avec équipe 1 sur centre n° 10 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à MONTMAGNY FC

Amende : 120€

PERSAN US : Inscription d'un joueur non licencié avec équipe 2 sur centre n° 16 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à EAUBONNE CSM

Amende : 120€

VEMARS ST WITZ FC : Inscription de 3 joueurs non admis à participer eu égard à son âge avec équipe 1 sur centre n° 20 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 80€x 3 = 240€

THILLAY ESM : Inscription d'un joueur non licencié avec équipe 1 sur centre n° 23 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à OSNY FC

Amende : 120€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Ai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le

Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 3 Février 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 27 janvier 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





Rappel :

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

En engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

COURRIERS CLUBS

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 24/01/25

U7F

Pris note de votre désengagement U7F

PERSAN US 03

Mail du 21/01/25

U9F

Pris note de votre désengagement U9F

PERSAN US 03

Mail du 25/01/25

U11F

Nous comprenons votre frustration et celle de vos joueuses qui attendent un adversaire qui n'arrive pas et ne préviens pas de son non déplacement. Nous n'y pouvons rien, sinon d'infliger un forfait avec une feuille de match en référence.

DEUIL-ENGHIEN FC 1

Mail du 23/01/25 et du 28/01/25

U11F poule C

Journée 4, match n°29748145 du 07/12/24 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

Prise en compte de la transmission de la feuille de match papier recto/verso à venir, **avec les informations à votre connaissance à ce jour.**

ESSG/SOISY AM FC 2

U11F poule D

Journée 3, Match 29748157 du 11/01/2025 contre ARGENTEUIL FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

Réception FdM le 15/01/25 : Attention dans le cas de rencontres entre mineurs le nom d'un éducateur ou dirigeant responsable est obligatoire, vous devez vous assurez que votre adversaire ait bien rempli cette case.

CERGY-PONTOISE FC

Mail du 15/01/25 et du 18/01/25

U6F-U7F plateau mixte

U8F-U9F plateau mixte

La commission féminine animation ne gère pas les équipes mixtes.





U13F : Vous été ajouté dans la poule B

U13F avenir: la commission féminine ne gère pas les inscriptions dans cette poule, il faut vous adressez à la technique. le calendrier est figé et la poule est complète.

En l'état, la commission peut vous ajouter en cas d'un désistement d'une équipe en place.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**01 février 2025****ST PRIX ES 1**

Footclub du 15/01/25

U13F-poule A

Journée 1, match 30119464, ST PRIX ES 1 contre ESSG/SOISY AM FC 2

Nouvel horaire : 11h00

ERMONT AMS 1

Footclub du 28/01/25

U13F-Avenir

Journée 1, match 30155093 contre GARGES-LES-GONESSES FCM1

Nouvel horaire : 12h00

ST OUEN L'AUMONE AS 2

Footclub du 27/01/25

U13F-poule C

Journée 1, match 30119518, contre ST PRIX ES 2

Nouvel horaire : 11h00

GROSLAY FC 1

Footclub du 28/01/25

U13F-poule B

Journée 1, match 53124273, contre DEUIL-ENGHIENFC 1

Nouvel horaire : 9H30

RENCONTRES REPORTEES**18/01/2025****Phase 1****U13F poule D**

Journée 5, match 29746459 ; VIARMES-ASNIERES OL 1 contre ST PRIX ES 2

Match gelé

22/03/2025**CERGY-PONTOISE FC 2****U11F poule C**

Journée 1, Match 30119155 du 25/01/2025 contre ST OUEN L'AUMONE AS 1





CENTRE N°4

MERY-MERIEL FC

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry/Oise
MERY-MERIEL FC 1, HERBLAY ES 1, ESSG/SOISY AM FC2

FESTIVAL U13F, 2^{ième} TOUR le 08 février 2025

Début des épreuves : 9h30

CENTRE N°1

DEUIL-ENGHIEN FC

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, Deuil la barre
DEUI-ENGHIEN FC 1, ARGENTEUIL RC 1, ESSG/SOISY AM FC1, ESSG/SOISY AM FC 2

CENTRE N°2

GARGES FCM

Stade Pierre de Coubertin, 2 av Joliot Curie, Garges les Goneses
GARGES LES GONESSES FCM 1, SARCELLES AAS 1, ERMONT AMS 1, SARCELLES AAS 2

CENTRE N°3

ST BRICE FC

Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice/forêt
ST BRICE FC1, ST OUEN L'AUMONE AS 2, Ent BEAUMONT-MOURS 1, TAVERNY COSMO 1

CENTRE N°4

GROSLAY FC

Stade Serge Cukier, chemin des Rouillons, Groslay
GROSLAY FC 1, HERBLAY ES 1, ERAGNY AS FC 1, CERGY-PONTOISE FC 1

FESTIVAL U9F

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez.

FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F

Absence non excusée, d'une équipe à une manifestation organisée par le DVOF ou excusée -48H : **Amende 50€**

FORFAITS AVISES

BELLOY-ST MARTIN ASC 1

U11F poule C

Mail du 24/01/25

Journée 1, Match 30119153 du 25/01/25 ; contre ESSG/SOISY AMFC 2

PERSAN US 03

Mail du 21/01/25

U9F à ESSG/SOISY AM FC

Pris note de votre forfait avisé.

Mettre le club organisateur en copie.

CERGY-PONTOISE FC

FAL 24/01/25

U7F à ESSG/SOISY AM FC

Pris note de votre forfait

Prévenir le club organisateur de votre non participation



**FORFAITS****MONTMORENCY FC 1****U11F poule C****Mail du 25/01/25**

Journée 1, Match 30119154 du 25/01/25; contre PERSAN US 1

1^{er} forfait : **Amende 15€**

AMENDES**SARCELLES AAS 1****U11F poule B**

Journée 3, Match 29748126 du 11/01/2025 contre ARGENTEUIL RC 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

GARGES LES GONESSES FCM 1**U11F poule D**

Journée 3, Match 29748158 du 11/01/2025 contre PERSAN US 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

CORMEILLAIS ACS 1**U13F poule A**

Journée 5, Match 29746398 du 11/01/25; contre CERGY PONTOISE FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ERAGNY AS FC 2**U13F poule C**

Journée 5, Match 29746427 du 11/01/25; contre GROSLAY FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ARGENTEUIL RC 1**U13F poule C**

Journée 5, Match 29746428 du 11/01/25; contre ADAMOIS OL 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

SARCELLES AAS 2**U13F poule D**

Journée 5, Match 29746457 du 11/01/25 ; contre TAVERNY COSMO 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**





ST BRICE FC 2

U13F poule D

Journée 5, Match 29746458 du 11/01/25 ; contre MONTMORENCY FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

2^{ème} appel le 20/01/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : **Amende 52€**

ERMONT AMS

Plateau U9F du 14 décembre 2024

1^{er} appel feuille de présence : ERMONT AMS, le 30/12/24

2^{ème} appel feuille de présence : ERMONT AMS, le 06/01/25

3^{ème} appel feuille de présence : ERMONT AMS, le 13/01/25

Non réception de la feuille de présence 3 appels : **Amende 52€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 27 JANVIER 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos – Vernet

Assiste :

Excusés : MM. Gondel - Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Sannois Fce : Mail du 20-01-25

Réception feuille de match papier U14 du 15-12-24 contre Afs Vauréal.

Combo Futsal : Mail du 21-01-25

Demande de modification d'horaire de la rencontre Senior D1 du 25-01-25 contre Parmain Futsal.

Refus du club de Parmain pour cause de joueurs indisponibles.

Marcouville City Cpa : Mail 22-01-25

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Philippe Hémet le samedi 25-01-25 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre Senior D2 contre Montmagny Asfs à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail 25-01-25

Pris note de votre demande de report de la rencontre Senior D1 contre Montigny LVDB au samedi 01-02-25.

La commission attend l'accord de Montigny sur Footclubs.

Persanaise Cfj : Mail 22-01-25

Pris note du Forfait général de votre équipe U14 pour la 2^{ème} phase.

Génération Herblay Fc : Mails 27-01-25

Demande de récupération du matériel Futsal pour nouveau club et poster des lois du jeu.

La commission vous demande de prendre contact avec le secrétariat pour récupération du matériel.

Avicenne Asc : Mail 27-01-25

Pris note du Forfait avisé de votre équipe U12 le dimanche 02-02-25 à Garges Djibson.

Parmain Futsal As : Mail 27-01-25

Pris note du non déroulement de la rencontre Senior D1 contre Combo Futsal pour cause d'infiltration d'eau dans le gymnase.

La commission reportera la rencontre à une date ultérieure.

Les Sportifs de Garges : Mail du 27-01-25

Réception feuille de match papier U12 du 15-12-24 contre Asf Argenteuil.



**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT****CHALLENGE U16**

Match n° 30088028 : Parmain Futsal As 21 / Marcouville City CP 21 du 26-01-25

NON-ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS**CRITÉRIUM U12**

Match n° 29763955 : Garges Djibson Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 08-12-24

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Garges Djibson Asc 21 : **0 But**

Persanaise Cfj 21 : **0 But**

Garges Djibson Asc 21 : **Amende 52€**

FORFAIT GÉNÉRAL**CRITÉRIUM U14**

Persanaise Cfj : Forfait général de l'équipe de Persanaise Cfj 21 après parution du calendrier.

Amende 110€

1^{er} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE**CRITÉRIUM U12**

Match n° 53066645 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 02-02-25

Forfait avisé de l'équipe d'Avicenne Asc 21

Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**

Avicenne Asc 21 : **0 But**

MATCH REMIS**COUPE CVO FUTSAL**

En raison des rencontres de Coupe Nationale pour Les Sportifs de Garges et de Coupe de Paris pour les équipes d'Attainville et Vauréal, la commission reporte les 2 rencontres ci-dessous à une date ultérieure.

Match n° 53064076 : Attainville Futsal C1 / Sportifs de Garges 1 : **le samedi 01-03-25 à 20H30.**

Match n° 53064077 : Bezons Futsal Club 1 / Afs Vauréal 1 : **le dimanche 23-02-25 à 18H25.**





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 6 du 03-02 au 09-02-25 ou semaine 8 du 17-02 au 23-02-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53064075	PARMAIN FUTSAL AS 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Vendredi 07-02-25 à 21H00
2	53064076	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 29-02-25 à 20H30
3	53064077	BEZONS FUTSAL CLUB 1	AFS VAUREAL 1	Dimanche 23-02-25 à 18H25
4	53064078	GARGES DJIBSON ASC 2	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 08-02-25 à 13H30
5	53064079	BEZONS SPORTING CLUB	COMBO FUTSAL 1	Mardi 04-02-25 à 20H30
6	53064080	ARNOUVILLE USC 1	FOOT INDOOR LOISIR 1	Samedi 08-02-25 à 14H00
7	53064081	ASF ARGENTEUIL 1	EAUBONNE CSM 1	Mardi 04-02-25 à 20H15
8	53064082	AVICENNE ASC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 08-02-25 à 20H00

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. la commission et la CDA.





CALENDRIER PH2 U14

GRUPE DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 01-02-25	Sa 08-02-25	Sa 08-03-25	Sa 22-03-25	Sa 29-03-25	Sa 03-05-25	Sa 17-05-25	Sa 15-03-25	Sa 12-04-25
Di 02-02-25	Di 09-02-25	Di 09-03-25	Di 23-03-25	Di 30-03-25	Di 04-05-24	Di 18-05-24	Di 16-03-25	Di 13-04-25
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
6		EXEMPT
7	582123	AFS VAURÉAL 1
8	550552	SANNOIS FCE 1
9	580869	PERSANAISE CFJ 1
10	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRE
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 16H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 15H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 12H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase Nelson Mandéla, Avenue des Érables, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 14h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 12H30
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H45
580 869	PERSANAISE CFJ 1	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 12H00
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 16H00





CALENDRIER PH2 U12

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 01-02-25	Sa 08-02-25	Sa 08-03-25	Sa 22-03-25	Sa 29-03-25	Sa 03-05-25	Sa 17-05-25
Di 02-02-25	Di 09-02-25	Di 09-03-25	Di 23-03-25	Di 30-03-25	Di 04-05-24	Di 18-05-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
3	580882	MARCOUVILLR CITY CPA 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6		EXEMPT
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2		EXEMPT
3	561071	ASF ARGENTEUIL 2
4	582123	AFS VAURÉAL 1
5	564044	PARIS CDG 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 14H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 1&2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase Nelson Mandéla, Avenue des Érables, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 10h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 10H30
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 15H15
580 882	MARCOUVILLE CITY CPA 1	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 12H00
564 044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE	Gymnase Maurice Bacquet, 11 Avenue Albert Sarraut, 95190 Goussainville	Le Samedi à 16H00
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 11H00
550 552	SANNOIS FCE 1&2	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 14H00





PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 18 et 19-01-25

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 19-01-25 à Persanaise Cfj

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 19-01-25 à Persanaise Cfj

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 19-01-25 à Afs Vauréal

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 19-01-25 à Afs Vauréal

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 25 et 26-01-25

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 25-01-25

AMENDES

Avicenne Asc : Forfait non avisé de vos équipes sur le plateau U8 du 26-01-25 à CFJ Persanaise.

Amende : 50€





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°6 - Week-end des 01 et 02 Février 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 01 Février 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc 1 Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 01 Février 2025 (Coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	5	Paris CDG (1&2) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2)
Dimanche 02 Février 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 02 Février 2025 (Coup d'envoi à 16h15)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2&3) Attainville Futsal 1 Génération Herblay 1 Marcouville City CP 1

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 08 et 09-03-25
- ✓ Week-end des 22 et 23-03-25
- ✓ Week-end des 05 et 06-04-25
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°6 - Week-end des 08 et 09 Février 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	9	Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanchei 09 Février 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	Asf Argenteuil (1-2&3) Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U8 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 15 et 16-03-25
- ✓ Week-end des 29 et 30-03-25
- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 03-02-25







COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier- Valette.

FORMATION

La CDIF organise une formation

“S’appropriier les clés de la gestion financière”

SAMEDI 08 JANVIER 2025 AU DVOF

DE 08H00 À 12H00

Objectifs du module

- Rôles et missions d'un trésorier d'une association.
- Types de documents comptables et comment les utiliser.
- S'organiser efficacement au quotidien.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.





La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

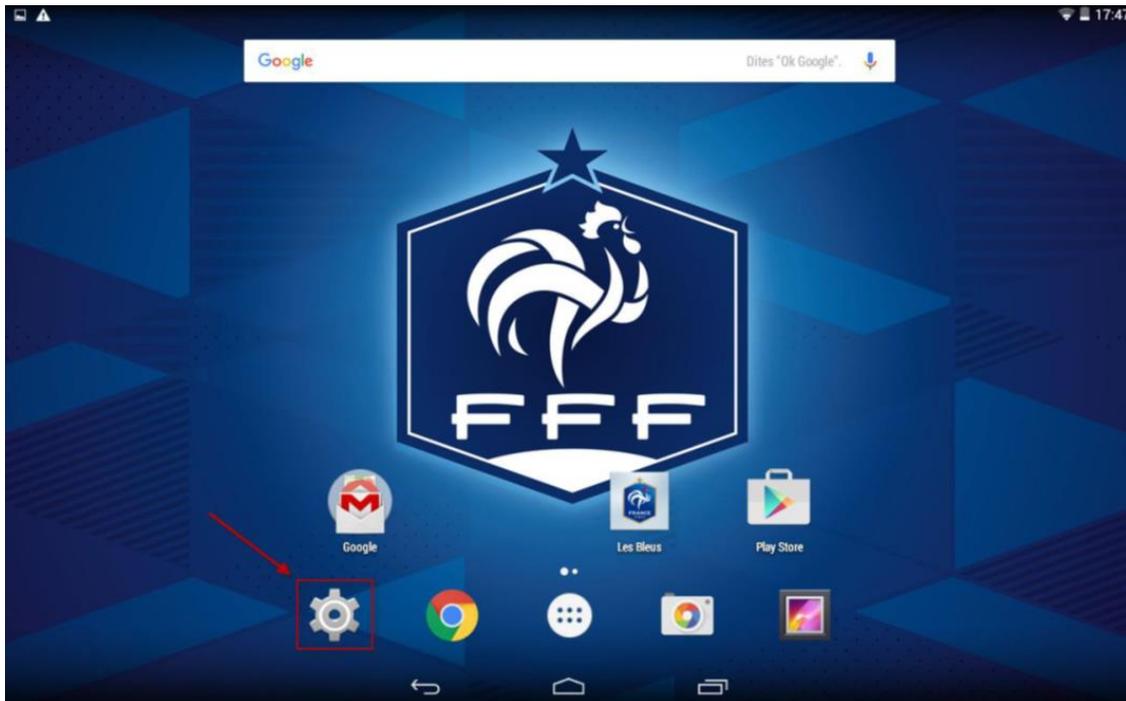
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».



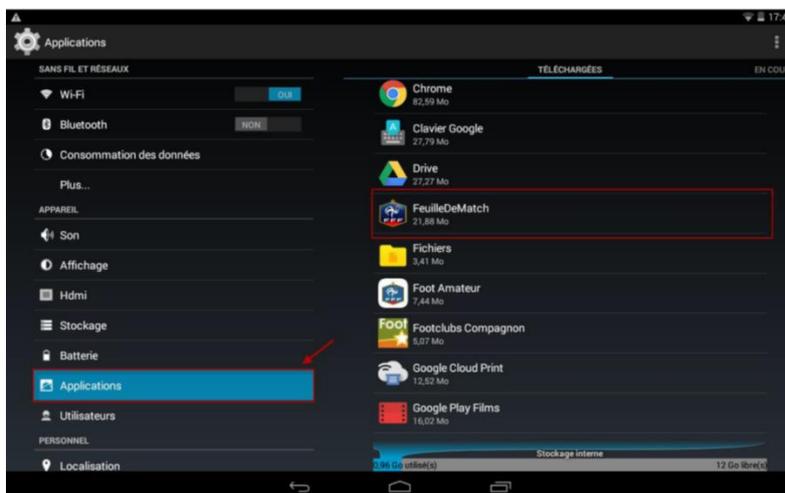


3-Fermer l'application

☑ Allez dans paramètres de la tablette.

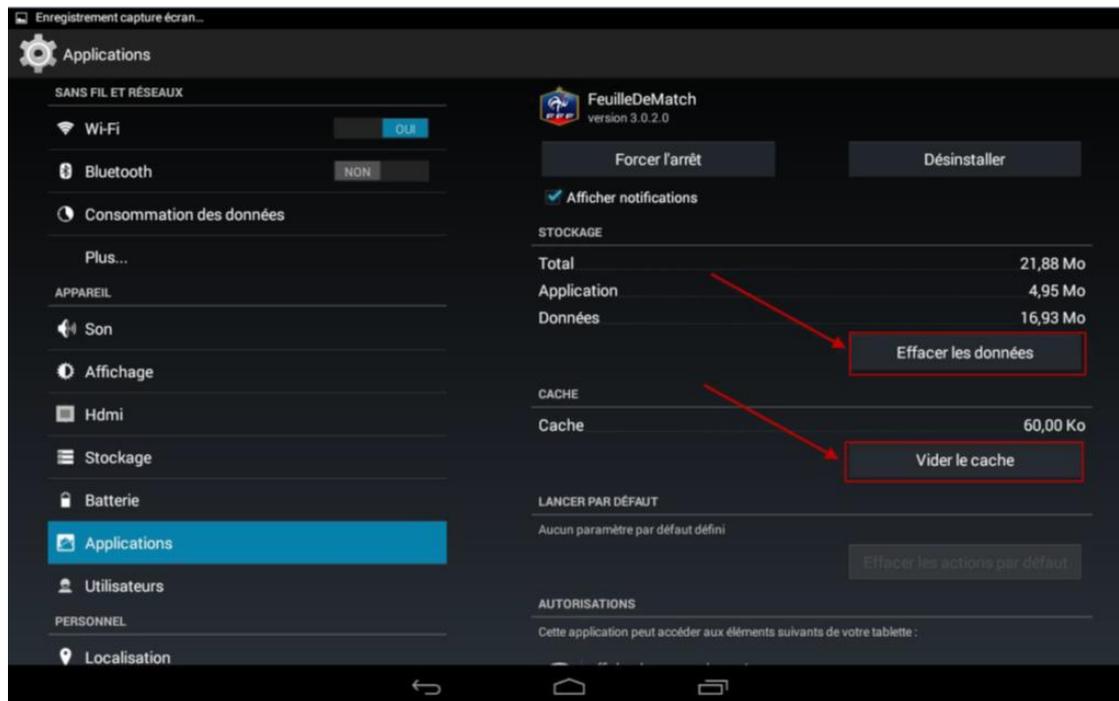


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache



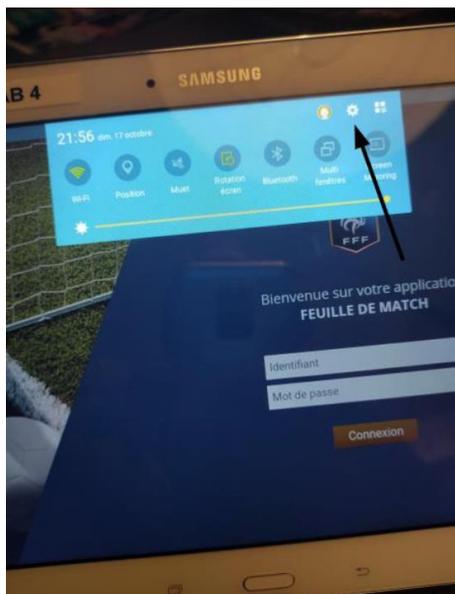


☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

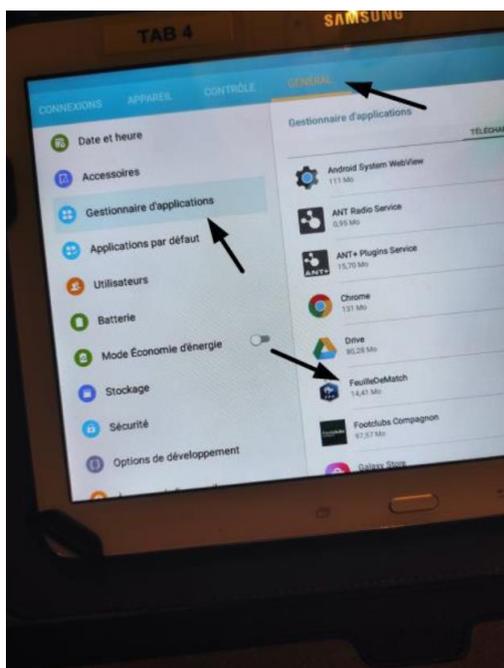
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.



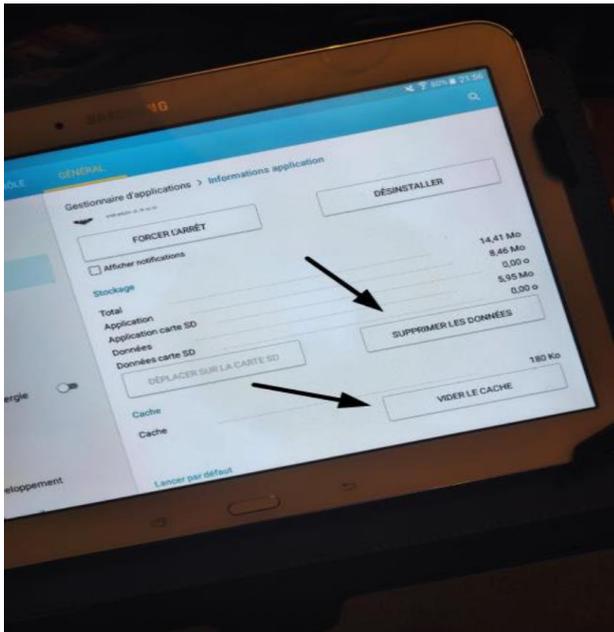


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache





Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION FMI

Réunion électronique du 31 JANVIER 2025

Présents : Mmes CHARKI – ESCROIGNARD
MM. DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA - PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

DYSFONCTIONNEMENT CRITÉRIUM

Nous tenons compte des dysfonctionnements que rencontrent actuellement les FMI pour les *Critériums U10 Série 1 / Série 2, U11 Série 2, U12 Série / Série 3* et nous en tenons compte dans nos analyses. Nous avons alerté les services informatiques de la FFF sur les difficultés que cela engendrait.

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "*Non-utilisation de la FMI*" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "*Documents - FMI*".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [Oeda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine du 20/01 au 26/01 pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI avant le mardi 28 janvier à 12H00 et pour lesquels nous attendons un retour du document "*Non-utilisation de la FMI*" de la part du club recevant.





1er APPEL FMI SEMAINE 20/01 - 26/01

CHAMPIONNAT FOOT A 11

CORMEILLAIS A.C.S. 10 – VARMES ASNIERES OL. 10

Critérium Plus de 55 ans Poule A

Match n°28430574 du 26/01/25

CORMEILLAIS A.C.S. 2 – E.S. HERBLAY 1

U18D2 Poule B

Match n°28947353 du 26/01/25

ES HERBLAY 5 – PORTUGAIS PAIX VIVRE 5

CDM D1

Match n°28426679 du 26/01/25

MONTMAGNY FC 2 – MARLY LA VILLE ES 2

U16D3 Poule C

Match n°28945917 du 26/01/25

MONTSOULT BAILLET US 1 – FC2M 2

U14D4 Poule E

Match n°28944031 du 25/01/25

RC ARGENTEUIL 24 – MONTMAGNY FC 23

U14D4 Poule B

Match n°28885920 du 25/01/25

FUTSAL

PARMIN FUTSAL A.S. 1 – MARCOUVILLE CITY CP 1

Challenge U16 Futsal

Match n°30088028 du 26/01/25

AVERTISSEMENT

CHAMPIONNAT FOOT A 11

AVERTISSEMENT MENU COURT A.S.

MENUCOURT AS 1 – MARLY LA VILLE ES 1

U14D3 Poule C

Match n°28942786 du 25/01/25

TRANSMISSION TARDIVE

CHAMPIONNAT FOOT A 11



**ARGENTEUIL FC 2 – COSMO TAVERNY 1**

U18D2 Poule B

Match n°28947356 du 26/01/25

ERGANY FC 1 – ADAMOIS OL. 2

U16D2 Poule A

Match n°28944600 du 26/01/25

MONTMORENCY FC 5 – BRUYERES BERNES USM 5

Critérium Plus de 45 ans

Match n°28895514 du 26/01/25

SARCELLES AAS 6 – SURVILLIERS AVENIR 1

U14D4 Poule F

Match n°28944296 du 25/01/25

Voici la liste des matchs pour lesquels la transmission de la FMI a été faite après le mardi 28/01 12H00. Nous vous rappelons que la transmission doit se faire dès la clôture de la FMI et au maximum le jour de la rencontre à minuit.

COURRIERS CLUBS**ECOUEIN FC**

Mail du 27/01

Pris note de votre impossibilité d'effectuer la FMI dû au fait que le match a été inversé.

MENUCOURT AS 1

Mail du 27/01

Pris connaissance de votre problème technique avec la FMI ne pouvant pas synchroniser la rencontre. Nous nous apercevons d'une récupération des données du match 18 minutes avant le coup d'envoi pour le match n°28942786 vous opposant à MARLY LA VILLE E.S. De ce fait, nous vous avertissons pour cette rencontre et vous conseillons de vous assurer de la récupération des données à minima la veille de celle-ci.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau WIFI, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.





- Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

Présents : MM. Febvay– Da Mata – Plassart- Gomès- Letellier.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de ROISSY : NNI 952700101

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives prendra contact prochainement avec les services de la municipalité pour une visite des installations du Stade Municipal, rue HOUDARD.

Ville de CERGY: NNI 951270501

M.LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 16 janvier 2025 à 10h30 au Stade DU CHAT PERCHÉ, rue de la PARABOLE pour une visite des installations.

Ville de SARCELLES: NNI 955850102

M.GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le Vendredi 24 janvier 2025 à 18h30, Stade Nelson MANDELA 2, rue Paul Langevin, pour un classement de l'éclairage.

Ville de OSNY: NNI 954760101





M.LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 23 janvier 2025 à 19h00, Stade Christian LEON 1, rue des CHARS pour un un classement de l'éclairage.

Ville de Saint OUEN L'AUMONE: NNI 955720102

M.PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au Parc des Loisirs et des Sports N°2, Boulevard DUCHER pour un un classement de l'éclairage.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

